

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ATTESTATION À FOURNIR À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX POUR CERTAINS PROJETS DE CONSTRUCTION SITUÉS DANS CERTAINES ZONES SOUMISES À UN RISQUE SISMIQUE

Formulaire d'attestation à fournir à l'achèvement des travaux pour certains projets (3) de construction situés dans certaines zones soumises à un risque sismique

Le formulaire est émis par le ministère chargé de la construction.

(3) Une attestation par maison individuelle.

Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

Identité :– **Si personne physique :**

Nom :

Prénom :

– **Si personne morale :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse :– **Le maître d'ouvrage réside en France :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

– **Le maître d'ouvrage habite à l'étranger :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Localité :

Pays :

Contact :

Adresse électronique : @

Numéro de téléphone :

L'attestateur

Qualité de l'attestateur : **Contrôleur technique :**

Nom :

Prénom :

Nom commercial de la société :

Raison sociale :

Numéro de SIRET ou SIREN :

Numéro de l'agrément ministériel :

 Constructeur (uniquement dans le cas d'une maison individuelle) :

Nom :

Prénom :

Nom Commercial de la Société :
 Raison sociale :
 Numéro de Siret ou Siren :

Bureau d'études :

Nom :
 Prénom :
 Nom commercial de la société :
 Raison sociale :
 Numéro de Siret ou Siren :
 Numéro de l'agrément ministériel :

Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance :
 Numéro de police :
 Date de validité : du au

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie :
 Complément d'adresse :
 Code postal :
 Localité
 Adresse électronique : @
 Téléphone :

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation à la déclaration d'achèvement des travaux, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

– Pour les maisons individuelles :

- Le dossier du permis de construire.
- L'attestation au dépôt de permis de construire (article L. 122-8 du code de la construction et de l'habitation.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au *f* de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Une note du constructeur indiquant les moyens de renforcement utilisés pour prévenir du risque sismique, notamment en ce qui concerne les fondations, l'ossature et les façades.
- Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage.....

– Pour les autres catégories de bâtiments :

- Le dossier du permis de construire.
- L'attestation au dépôt de permis de construire (article L. 122-11 du code de la construction et de l'habitation).
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au *f* de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Les informations sur le classement de la construction.
- Une note indiquant les suites données par le maitre d'ouvrage à l'avis de l'attestateur en phase de dépôt de permis de construire.
- Les documents d'exécution correspondant aux ouvrages exécutés ou aux éléments non structuraux lorsqu'une réglementation leur est applicable.
- Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage.....

Référence des documents utilisés :

.....

Le projet

Numéro et libellé de la voie :
 Complément d'adresse :
 Code postal :
 Localité :
 Code INSEE de la commune :

Numéro de permis de construire :
 Date du dépôt de la demande de permis de construire :
 Date de délivrance du permis modificatif :

Constats

– **La catégorie d'importance du bâtiment :**

- Catégorie II
 Catégorie III
 Catégorie IV

– **La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

- Zone 2
 Zone 3
 Zone 4
 Zone 5

– **Type de projet :**

- Construction d'une maison individuelle
 Autre construction neuve
 Extension horizontale. Préciser le type d'extension (4) :
 Extension verticale
 Superficie du projet (surface de plancher en m²) :
 Nombre de niveau (x)

– **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

– **Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/NA décembre 2007, NF EN 1998-3/NA janvier 2008, NF EN 1998-5/NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

– **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021, lorsque le projet satisfait à leur domaine d'application.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020, lorsque le projet satisfait à leur domaine d'application.

– **Pour les projets de construction qui s'appuient sur les règles de dimensionnement forfaitaire (Guide de construction parasismique des maisons individuelles zones 3 et 4 et guide CMPI zone 5) :**

– **Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

Pas d'information

Profondeur des fondations (m) :

Type de fondations réalisées :

- superficielles
 isolées
 pas d'info/autre

– **La construction :**

Quel type de construction :

- maçonnerie chaînée
 béton
 acier

- bois
- autre

Combien de niveaux

- 1 2 3

Type de toiture

- légère. Préciser :
- lourde/semi-lourde. Préciser :

Par quelle technique est assurée le contreventement de la construction

- contreventement en maçonnerie chaînée
- contreventement en bois
- ossatures métalliques en portiques et/ou palées avec diagonales de contreventement
- autre Préciser

– Pour les projets de construction qui s’appuient sur les Eurocodes 8

– Le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Profondeur des fondations (m)

Type de fondations réalisées

– la construction :

Quel type de construction :

- maçonnerie chaînée
- béton
- acier
- bois
- autre. Préciser

– Le bâtiment comporte combien de niveaux :

– Quel est son type de toiture :

– Par quelle technique est assurée le contreventement de la construction :

(4) Sont concernés par les règles de construction parasismique –les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

Conclusions

L’attestateur atteste que le maître d’ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d’ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

- oui non

Si non, dire pourquoi :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L’attestateur émet-il des réserves ?

- oui non

Si oui, dire lesquelles :
.....
.....
.....

